

# LIGUE DE PICARDIE

## de Tennis de Table

Résidence Belle Vue  
rue de Sénéfontaine  
appt. D 23 1er étage

Adresse postale :  
BP 90966  
60009 BEAUVAIS CEDEX



Téléphone : 03 44 02 42 02  
Télécopie : 03 44 02 49 25

E-mail : [lppt@wanadoo.fr](mailto:lppt@wanadoo.fr)  
Site Ligue : <http://www.lppt.net>



Site de la Fédération Française : <http://www.fftt.com>

*Dans le cadre de la Filière fédérale d'accèsion au haut-niveau  
validée par le Ministère des Sports,*

*la Ligue de Picardie de Tennis de Table et ses partenaires  
présentent*

# ***LE POLE ESPOIRS et le CENTRE REGIONAL DE DETECTION DE TENNIS DE TABLE 2007 / 2008***

*Direction Régionale et Départementale  
de la Jeunesse et des Sports de Picardie*

*Rectorat d'Amiens*

*Etablissement scolaire Saint-Martin*

*Conseil Régional de Picardie*

*Conseil Général de la Somme*

*Ville d'Amiens*

# LE PALMARES DES JOUEURS (OU EX) DU POLE ESPOIRS

JOUEURS <i>Pole Espoirs ou (club)</i>	CLUBS <i>(et Pole France)</i>	RESULTATS
--	----------------------------------	-----------

## SAISON 1999 - 2000

Benoît Habert Tolotra Randriamanantsoa	Amiens STT	3 <sup>ème</sup> championnat France Interclubs MG
---	------------	---

## SAISON 2002 - 2003

Amélie Deguingand Aurore Dessaint Justine Maertens Marion Farout (club)	PPC Villers Bretonneux TT Péronne TT Venizel AAE Bray s/Somme	Vice championne de France des Régions MF
Aurore Dessaint	TT Péronne	Vice championne de France MF ; demi finaliste championnat de France double CF et prix du fair play
Alexandre Gobat	PPC Lamorlaye	Demi finaliste championnat de France MG
Justine Maertens	TT Venizel	Quart de finaliste championnat de France MF

## SAISON 2003 - 2004

Aurore Dessaint Mélanie Ricque Julie Duchemin (club) Mélanie Freytag (club)	Amiens STT AP Feuquières Candas TT Buire	Demi finaliste championnat de France des Régions MF
Aurore Dessaint	Amiens STT	<b>CHAMPIONNE DE FRANCE MINIME</b>
Justine Maertens	TT Venizel	Demi finaliste championnat de France double CF

## SAISON 2004- 2005

Adrien Duchaussoy	AP Feuquières	Demi finaliste championnat de France BG
Aurore Dessaint	Amiens STT ; PF	Demi finaliste championnat de France double mixte cadets ; sélectionnée aux championnats d'Europe CF
Alexandre Gobat (club)	PPC Lamorlaye	Demi finaliste championnat de France CG
Justine Maertens	TT Venizel	Quart de finaliste championnat de France CF
Clément Drop	TT Saint-Quentin ; PF	<b>CHAMPION EUROPE CADETS EN EQUIPES</b>

## SAISON 2005- 2006

Clément Drop (junior 2)	TT Saint-Quentin ; PF	<b>Numéroté 892<sup>ème</sup> MONDIAL septembre 2005 et 805 en juillet 2006, demi finaliste des championnats d'Europe juniors avec l'équipe de France</b>
Antoine Colson Adrien duchossoy Erwan Leroy Joris Thomas	AS Epeville AP Feuquières AC Abbeville TT Compiègne	Vice champion de France des Régions MG
Erwan Leroy	AC Abbeville	(minime) Demi finaliste championnat de France double cadets ; quart de finaliste championnat de France MG
Aurore Dessaint	PF	<b>Championne de France CF et JF, Numérotée 557 mondiale en juillet 2006, demi finaliste championnat d'EUROPE double mixte CF</b>

## **POURQUOI LE POLE ESPOIRS ?**

*La formation des jeunes est l'un des éléments essentiels au développement du tennis de table dans notre région. De nombreux clubs picards se structurent pour apporter aux jeunes joueurs l'encadrement nécessaire à leur épanouissement sportif. Ainsi les champions de demain le seront grâce à ceux qui, à la base, auront eu ce souci d'offrir à leurs licenciés les possibilités d'accéder au meilleur niveau.*

*Mais la concurrence est rude et le tennis de table de haut niveau de plus en plus exigeant.*

*Avec le **Centre Régional de Détection** pour les moins de 12 ans et le **Pôle Espoirs** pour les plus de 12 ans, la ligue de Picardie apporte aux jeunes joueurs une structure d'entraînement performante que les clubs ne peuvent que rarement mettre en place dans la filière d'accès au haut niveau de notre fédération.*

*Celle-ci vise à permettre aux joueurs disposant du potentiel nécessaire d'accéder à l'élite internationale. Tous n'y parviendront pas mais doivent avoir la possibilité de tenter leur chance.*

*Dans les structures qui composent la filière, les aspects scolaire et sportif se présentent comme prioritaires. Des moyens importants sont développés pour atteindre ces deux objectifs.*

*Pour son fonctionnement, le Pôle Espoirs bénéficie d'une collaboration définie par convention entre le Rectorat et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.*

*Certains athlètes, avec leurs parents, vont faire le choix de tenter l'aventure du haut niveau. Les personnes en charge des structures d'accueil déploieront toute leur énergie pour que chaque sportif puisse accéder à son meilleur niveau.*

*Le rythme de vie y est soutenu, l'organisation du travail rigoureuse et la vie d'interne parfois difficile.*

*Les enfants doivent être préparés et aptes à vivre en collectivité. Leur motivation et degré de maturité doivent être forts pour atteindre les objectifs sportifs et scolaires.*

*Une bonne sensibilisation de l'enfant aux conditions de vie et aux engagements pris sera une étape préliminaire indispensable à toute candidature.*

*Celle-ci formalisera le début d'une épreuve que peu de joueurs peuvent prétendre réussir. Sans en connaître l'issue, tenter sa chance sera valorisant et formateur.*

# LA FILIERE DU HAUT NIVEAU

## 👉 **Le Ministère des Sports.**

L'instruction Jeunesse et Sports numéro 95-057 définit la filière de haut niveau et ses règles de fonctionnement. L'objectif de cette filière est de créer le meilleur accueil possible du sportif de son entrée dans la filière jusqu'à son accession en équipe de France.

## 👉 **Quatre principes régissent la filière.**

- ⇒ La permanence : il s'agit de s'assurer que le sportif pourra s'entraîner toute l'année.
- ⇒ L'équilibre : la filière doit apporter au sportif des acquis sur le plan sportif mais aussi sur le plan social (scolaire, professionnel). La structure d'accueil doit donc permettre, au-delà des contraintes d'entraînement et de compétition, qu'un temps important soit consacré à la formation scolaire, que le sportif bénéficie de repos adaptés.
- ⇒ La rigueur : seul un travail sérieux peut mener au sport de haut niveau. Aussi, l'ensemble de l'organisation de la structure s'appuie sur un cahier des charges défini spécifiquement à chaque discipline sportive et validé par le ministère des sports.
- ⇒ La cohérence du système : le terme de "filière" suppose la possibilité pour le sportif, dans la mesure où sa progression le lui permet, d'accéder à la structure de niveau supérieur. Il convient de respecter et de favoriser ce flux des athlètes d'une structure vers une autre : d'un Pôle Espoirs vers un Pôle France Jeunes, d'un Pôle France Jeunes vers le Pôle France Seniors (INSEP).  
Le passage à un stade supérieur de la filière fait l'objet d'une démarche extrêmement sélective.

La filière de haut niveau d'une Fédération et chaque structure d'entraînement sont donc validées et labellisées par le ministère des sports.

## 👉 **La Fédération Française de Tennis de Table.**

La filière de haut niveau de la Fédération Française de Tennis de Table élaborée par la Direction Technique Nationale répondant aux principes cités plus haut a été validée par le Ministère des Sports.

Elle se compose :

- ⇒ d'un Pôle France Seniors à l'INSEP pour les équipes de France Seniors et les athlètes du Collectif France Jeunes aux portes de l'équipe de France Seniors.
- ⇒ de Pôles France Jeunes pour les meilleurs cadets. Ces Pôles France sont situés à Nancy, Nantes, Talence.
- ⇒ de Pôles Espoirs mis en place au niveau régional pour accueillir les meilleurs minimes.

## 👉 **La Ligue de Picardie de Tennis de Table.**

Le Pôle Espoirs de tennis de table de la Ligue de Picardie est labellisé par le Ministère des Sports. Il est localisé à Amiens.

Il est complété par le Centre Régional de Détection pour les enfants de moins de 12 ans.

Nous disposons ainsi dans notre région du maillon permettant le regroupement des meilleurs jeunes pongistes régionaux et facilitant ainsi le passage du club vers le Pôle France.

## **FONCTIONNEMENT**

### **du CENTRE REGIONAL DE DETECTION, moins de 12 ans**

### **du POLE ESPOIRS EN PICARDIE, plus de 12 ans**

#### **👉 Le recrutement et l'échéancier 2007.**

Le recrutement s'effectue essentiellement mais non exclusivement, auprès des jeunes pongistes garçons et filles de la catégorie **minime 2 (saison d'entrée) ou pour une entrée en classe de 6è**. Chaque enfant intègre la structure pour une année scolaire.

⇒ Certains joueurs détectés font partie de l'élite picarde. Ils sont déjà recensés dans le groupe collectif Espoir régional et peut-être national. Ils reçoivent une sollicitation de la ligue de Picardie de tennis de table pour une entrée au Pôle Espoirs sous réserve de l'examen du dossier scolaire et médical.

⇒ D'autres jeunes se sont fait remarquer par leur motivation et/ou leur potentiel sportif. Ils seront alors probablement conviés à un regroupement de sélection.

⇒ Enfin tout jeune joueur peut poser une candidature spontanée. Un examen du dossier scolaire et du potentiel sportif lors du même regroupement déterminera l'acceptation ou non de l'entrée en Pôle.

⇒ Une **séance d'information** et de visite de l'établissement scolaire se tiendra le **Vendredi 13 avril 2007 à 14h**, dans l'établissement Saint-Martin, 68 rue Delpech à Amiens.

⇒ Toutes les candidatures seront adressées pour le **Vendredi 11 mai 2007, délai impératif**, à : **Claude Thuilliez, 1 ter rue du terrain 80480 Pont de Metz.**

⇒ Certains des candidats pourront donc être convoqués à un regroupement de sélection qui se déroulera le **Mercredi 23 mai 2007 à 14h30** à la salle Albéric Labaume, 304, rue Gaultier de Rumilly à Amiens.

⇒ Les entrées seront prononcées pour le **25 mai 2007**.

⇒ Les joueurs **non retenus** peuvent demander à intégrer le **Centre de Ligue Axonais** de Saint-Quentin.

#### **👉 L'encadrement.**

⇒ Le responsable administratif est Etienne Guicherd, Conseiller Technique Sportif Régional.

⇒ Le responsable technique est Claude Thuilliez, Conseiller Technique de Ligue, Brevet d'Etat du 2è degré.

⇒ Le suivi scolaire est assuré par le personnel de l'établissement scolaire.

#### **👉 L'entraînement annuel.**

En temps scolaire, il s'effectue dans la salle Albéric Labaume ou dans l'établissement scolaire. Il est quotidien ou biquotidien en fonction des aménagements horaires accordés aux athlètes.

⇒ Il est biquotidien sur les périodes de vacances scolaires, les athlètes étant systématiquement retenus en stage, sauf en cas de nécessaire récupération décidée par l'entraîneur.

⇒ En règle générale, les élèves sont libérés à 15h30 pour les entraînements.

⇒ La planification du travail pongiste est organisée par le cadre responsable du Pôle.

#### **👉 La collaboration avec l'association.**

L'entrée de l'enfant au Pôle Espoirs ou au CRD implique également le club.

⇒ Celui-ci gardera la responsabilité de l'encadrement du joueur lors des compétitions individuelles. Cela nécessite que le club désigne un entraîneur chargé en particulier de ce suivi en compétition afin que la Ligue puisse l'impliquer dans les actions techniques. La réussite sportive passe par une collaboration sans faille entre techniciens régionaux et techniciens de clubs.

⇒ Le club garde donc à sa charge les frais liés à ces compétitions.

⇒ L'association peut participer au financement du projet. Cela nécessite une concertation préalable et si besoin, la signature d'une convention entre le club et la famille.

⇒ **Le responsable du Pôle Espoirs peut imposer ou interdire la participation à certaines compétitions. En ce cas, cette décision s'impose à tout avis contraire.**

## 🔑 **La scolarité.**

L'établissement scolaire Saint-Martin est situé 68 rue Delpech à Amiens. La priorité est de concilier scolarité et entraînement.

⇒ Pour les élèves internes, le suivi des études est assuré dans le cadre de l'établissement scolaire d'accueil.

⇒ Pour les élèves demi-pensionnaires, le travail scolaire s'effectue sous la responsabilité des parents.

⇒ L'établissement organise des études surveillées chaque soir pour les internes et, si besoin, chaque midi pour tous les élèves.

⇒ En cas de difficulté, des cours de soutien peuvent être mis en place.

⇒ Pour des contraintes d'organisation des emplois du temps, les élèves entrant en classe de 6<sup>e</sup> étudieront la langue vivante 1 **ANGLAIS** et ceux entrant en 4<sup>e</sup> la LV2 **ESPAGNOL ou ALLEMAND**.

## 🔑 **Le suivi médical.**

Le contenu du suivi médical est précisé par des directives ministérielles dans l'Arrêté du 11 février 2004.

Des visites médicales sont organisées en centre spécialisé. Elles visent principalement à assurer un contrôle médical suivant un protocole établi par le ministère des Sports et la Fédération Française de Tennis de Table.

Dans ce cadre, des examens spécialisés (dentaires, cardiaques, analyses de sang ...) financés par la Ligue ou la fédération devront être concrétisés par les familles.

## 🔑 **L'hébergement et les déplacements.**

Les filles et garçons sont hébergés dans l'internat de l'établissement scolaire Saint-Martin.

⇒ Les trajets entre l'établissement scolaire et la salle d'entraînement sont encadrés soit par le personnel de l'établissement, soit par un responsable sportif.

⇒ Certains déplacements tels que ceux engendrés par les visites médicales peuvent être effectués en véhicule.

⇒ Pour certains élèves, les plus âgés en particulier, une autorisation parentale peut autoriser certains déplacements de l'enfant en autonomie.

## 🔑 **L'évaluation et le maintien en structure.**

Sauf fautes importantes, les pongistes sont maintenus dans la structure au moins pour la saison complète.

⇒ **Le maintien** d'une saison sur l'autre **se fait sous conditions** :

❖ que l'enfant et ses parents sollicitent le maintien,

❖ que le bilan de fin de saison soit positif au travers des résultats, des progressions tant scolaires que sportives, du comportement,

❖ que l'enfant démontre sa motivation à assumer les contraintes de son engagement,

❖ qu'un comportement exemplaire dans chaque lieu de vie soit reconnu.

# LE COUT

Pris en charge par la Ligue de Picardie et ses partenaires, le **coût annuel brut** d'un athlète en structure est d'environ **4500 Euros**, hors repas, hébergement et déplacements. Après déduction des subventions, la ligue supporte environs 1600 Euros par enfants.

Les familles participent financièrement au frais de fonctionnement de la structure à raison de :

⇒ 220 Euros pour les internes et 450 pour les demi-pensionnaires et externes.

⇒ Ces tarifs comprennent les frais de stages régionaux auxquels les joueurs du Pôle Espoirs sont convoqués.

Les frais de pensions, demi-pensions, de déplacements, le matériel individuel sont à la charge des familles.

Les joueurs de plus de 12 ans peuvent prétendre, en fonction de leurs résultats sportifs et des frais engagés, à

⇒ une bourse du **Conseil Général** de leur département,

⇒ une bourse du **Conseil Régional**.

*Les **comités départementaux** instruisent les dossiers départementaux et la **ligue de Picardie** les dossiers régionaux.*

*La **Ligue de Picardie** accorde généralement une aide matérielle (raquettes, colle, survêtements) et, sur ses fonds propres, une éventuelle aide financière suivant les revenus de certaines familles.*

## ESTIMATION DE VOTRE BUDGET 2007 - 2008

	Régimes : Départements d'origine :	PENSIONNAIRES			DEMI PENSIONNAIRES			VOTRE BUDGET :
		02	60	80	02	60	80	
<b>LES CHARGES (définitives) :</b>	<b>Modalités de paiements :</b>							
Pension ou 1/2 pension payée à l'établissement scolaire :	Mensualisation	2196 €	2196 €	2196 €	818 €	818 €	818 €	
Frais de scolarité versés à l'établissement scolaire :	À l'inscription	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	230 €	
Frais annexes versés à l'établissement scolaire :	À l'inscription	33 €	33 €	33 €	33 €	33 €	33 €	
Frais de fonctionnement versés à la Ligue de Picardie :	A payer avant le 28 février 2008.	220 €	220 €	220 €	450 €	450 €	450 €	
<b>CUMUL DES CHARGES (hors frais de déplacement) :</b>		<b>2679 €</b>	<b>2679 €</b>	<b>2679 €</b>	<b>1531 €</b>	<b>1531 €</b>	<b>1531 €</b>	

<b>LES AIDES POSSIBLES ( estimations) :</b>	<b>Comment ?</b>							
Bourse nationale des collèges, (maximum 2005) :	suivant les revenus, auprès du collègue	298 €	298 €	298 €	298 €	298 €	298 €	
Prime à l'internat, (maximum 2005) :	suivant les revenus, auprès du collègue	231 €	231 €	231 €				
Conseils Généraux, aide au transport scolaire :	À solliciter par vous-même, voir collègue							
Conseils Généraux, allocation départementale de scolarité, justifiée par le TT, estimation :	À solliciter par vous-même	169 €	117 €	104 €			72 €	
Subvention Conseil Régional Picardie pour joueurs plus de 12 ans inscrits sur liste Espoirs (maxi 2002) :	La ligue vous remet le dossier en novembre. La subvention sera versée en juillet 2008	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	
Subvention exceptionnelle de la Ligue de Picardie :	Suivant les revenus, versée en 2 fois							
Conseils Généraux, aide aux joueurs en structure (02 et 60) :	À solliciter par vous-même, versée en fin année	335 €			335 €			
Comités Départementaux (dont CG pour Oise) :	À solliciter par vous-même, versée en fin année	110 €	550 €		110 €	550 €		
Clubs :	À solliciter par vous-même							

Reste à votre charge :

Ce document liste les aides possibles afin d'évaluer les coûts et de donner les moyens aux familles de diminuer les charges qui leurs incombent. L'ensemble des aides détaillées ci-dessus n'a qu'une valeur indicative. Chaque famille doit les solliciter. L'établissement scolaire renseignera les aides relatives à la scolarité et aux déplacements et la Ligue les aides régionales. Les démarches auprès des Conseils Généraux, des Comités Départementaux et des clubs sont de la responsabilité des familles.

**LIGUE DE PICARDIE DE TENNIS DE TABLE**  
**ETABLISSEMENT SCOLAIRE SAINT - MARTIN**  
**Règlement de la structure de la Ligue de Picardie de Tennis de Table**

**ANNEE SCOLAIRE 2007 - 2008**

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>	<b>classe :</b>	<b>statut :</b>
--------------	-----------------	-----------------	-----------------

**🔗 Article 1, ACCEPTATION DES REGLEMENTS.**

*Les élèves, et leurs responsables légaux, admis par la Ligue de Picardie et l'établissement scolaire Saint-Martin acceptent le présent règlement ainsi que celui de l'établissement scolaire Saint-Martin et celui des locaux d'entraînement.*

*⇒ Le présent règlement est accepté et paraphé par l'élève et ses parents lors de la candidature à l'entrée en structure puis à chaque nouvelle année scolaire, si l'enfant y est maintenu.*

**🔗 Article 2, L'OBJECTIF.**

*Le but de la présente structure est d'offrir les conditions de travail permettant d'atteindre le meilleur niveau pongiste tout en poursuivant un travail scolaire conforme à toute scolarité normale.*

*⇒ Chaque joueur y est admis pour l'année scolaire indiquée en tête de ce document. Comme indiqué à l'article 13 ci-après, la ligue et l'établissement scolaire ne peuvent s'engager à maintenir les sportifs pour l'année suivante.*

**🔗 Article 3, LE RYTHME HEBDOMADAIRE.**

*Le chef de l'établissement scolaire Saint-Martin aménage les horaires scolaires des élèves afin de les libérer chaque jour à 15h30 et toute l'après midi du Mercredi.*

*⇒ La semaine scolaire s'étend du lundi matin 9h au Vendredi après la séance d'entraînement.*

*⇒ Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les séances d'entraînement sont organisées en fin de journée après 15h30. Le mercredi, les joueurs s'entraîneront l'après-midi de 14h30 à 17h30.*

*Ces horaires sont indiqués sous réserve de modifications qui pourraient être apportées pour une amélioration du rythme quotidien des enfants.*

**🔗 Article 4, L'ORGANISATION SCOLAIRE.**

*Afin d'assurer la qualité de la formation scolaire, le contenu sera le plus proche possible du programme et seules des matières dites secondaires pourront voir leur volume adapté afin de permettre les aménagements horaires.*

*Le Tennis de Table étant considéré comme une option lourde, afin de rendre possible les aménagements d'horaires, les indications suivantes s'imposent aux élèves :*

*⇒ en 6<sup>e</sup>, la LV1 est l'ANGLAIS,*

*⇒ en 4<sup>e</sup>, la LV2 est l'ESPAGNOL ou l'ALLEMAND.*

*⇒ les options seront limitées dans la mesure des contraintes d'emploi du temps, par exemple le Latin sera impossible.*

*⇒ L'enseignement religieux sera facultatif pour les sportifs.*

*⇒ La participation des joueurs aux sorties scolaires (classe de neige, de langue étrangères, . . .) seront soumis à l'accord du responsable sportif qui émettra un avis compte tenu du programme sportif des enfants concernés.*

**🔗 Article 5, L'ASSIDUITE.**

*Les entraînements de Tennis de table sont considérés comme faisant partie de l'emploi du temps des joueurs. En ce sens, l'assiduité est obligatoire. Le comportement et les résultats du joueur sont appréciés en conséquence.*

*⇒ Tout absence scolaire éventuelle doit être préalablement justifiée auprès du chef d'établissement et les absences sportives auprès du responsable sportif qui seuls sont habilités à les autoriser. Tout élève ne respectant pas cette procédure s'expose à des sanctions.*

**🔗 Article 6, LE SUIVI SCOLAIRE.**

*Le suivi scolaire est assuré par le chef d'établissement. Sur sa décision, tous les moyens adaptés à un suivi scolaire tenant compte de la charge de travail des élèves sportifs peuvent être mis en place :*

*⇒ entretiens individuels,*

*⇒ le carnet de liaison, fiches de liaison,*

*⇒ des séances de soutien. . .*

Des études surveillées obligatoires sont organisées chaque soir après le dîner ainsi que le mercredi pour les internes. D'autres études optionnelles ou obligatoires sont mises en place chaque midi après le déjeuner.

#### **🔗 Article 6 bis, LE SUIVI SPORTIF.**

Sur décision du responsable sportif, tous les moyens adaptés à un suivi sportif tenant compte de la charge de travail des élèves sportifs peuvent être mis en place :

- ⇒ entretiens individuels,
- ⇒ le carnet de liaison, fiches de liaison,
- ⇒ des séances de soutien . . .

#### **🔗 Article 6 ter, COMPORTEMENT.**

Le comportement de l'enfant dans tous les instants et lieux devra être irréprochable. En cas de fautes graves ou répétées, le renvoi pourra être prononcé. En ce cas, le budget prévisionnel de la structure tenant compte de son effectif, la participation aux frais de fonctionnement dû par la famille restera exigible.

#### **🔗 Article 7, SUIVI MEDICAL.**

Les élèves doivent satisfaire le suivi médical mis en place. Son contenu est défini par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et s'impose donc à chacun. Il se veut préventif et permet d'informer les familles des éventuelles suites à donner.

Les parents ACCEPTENT :

- ⇒ l'intervention d'un psychologue pour évaluation du profil de l'enfant,
- ⇒ les prélèvements sanguins que le médecin responsable pourrait prescrire dans le cadre du suivi médical de l'enfant.
- ⇒ d'organiser les examens spécialisés (dentaires, cardiaque...) sollicités dans le cadres des directives du Ministère des sports.

⇒ La Ligue de Picardie, la direction régionale jeunesse et sports, la fédération française de tennis de table prennent en charge ce suivi médical. Les éventuelles prescriptions sont ensuite prises en charge dans le cadre de l'assurance maladie familiale.

⇒ L'établissement dispose d'une infirmerie. Le médecin scolaire ou le médecin référent de la structure Tennis de Table ou de l'établissement peuvent intervenir en cas de nécessité. Si possible, avec l'accord des parents, des soins pourront être organisés dans le cadre de la structure.

⇒ Les parents doivent fournir toutes les informations médicales relatives aux soins ou traitements que suivent les enfants. Les médicaments étant interdits dans les chambres d'internat, ils seront remis aux infirmières de l'établissement scolaire ou de l'internat qui veilleront au suivi.

Les parents acceptent qu'en cas d'urgence, les responsables fassent appel à SOS médecin ou transfèrent l'enfant au Centre Hospitalier, service des urgences pédiatriques.

#### **🔗 Article 8, L'EQUIPEMENT.**

Le matériel individuel nécessaire à l'entraînement est à la charge financière des parents.

- ⇒ L'entraîneur est en mesure de décider du matériel devant être utilisé par les enfants.
- ⇒ La Ligue de Picardie fournit le matériel collectif.
- ⇒ Dans la mesure de ses moyens, la Ligue de Picardie peut fournir des matériaux d'entraînement ainsi qu'un équipement (partiel ou complet) aux joueurs du Pôle Espoirs.

#### **🔗 Article 9, LES DEPLACEMENTS.**

Les entraînements sont organisés dans la salle Albéric Labaume, 304 rue Gaultier de Rumilly à Amiens ou au sein de l'établissement scolaire.

⇒ Les déplacements se font en groupe et sont encadrés par le personnel de l'établissement ou de la Ligue de Picardie.

⇒ Afin de faciliter certains déplacements exceptionnels, les parents peuvent être sollicités pour accepter que leur enfant se déplace seul. Cela fera l'objet d'une autorisation spécifique.

⇒ Pour diverses nécessités, les entraînements peuvent être annulés ou organisés dans un autre lieu. Dans ce cas, les parents des enfants demi-pensionnaires seront avertis par un message écrit et remis aux enfants avant le changement. Sauf avis signifié par les parents, ces enfants se rendront ou seront libérés aux lieux et horaires indiqués sous la responsabilité des parents.

Les parents autorisent le transport de leur enfant par véhicule dans le cadre des sorties, des déplacements pour les visites médicales ou autres initiatives relatives au fonctionnement du Pôle.

#### 🔗 Article 9 bis, LES SORTIES.

Des échanges avec diverses structures d'entraînement peuvent être organisés. Suivant les frais d'organisation, une participation financière peut être demandée aux familles.

Suivant les possibilités, des promenades, des sorties pourront être organisées. Ces activités pourront se dérouler le mercredi après-midi en particulier et plus rarement le soir dans le cadre d'actions organisées par l'internat.

Les parents AUTORISENT leur enfant à participer à d'éventuelles sorties piscine. Si oui, il possédera un bonnet de baignade et un slip de bain, bermudas et shorts étant interdits.

#### 🔗 Article 10, L'ACTIVITE PONGISTE FEDERALE.

Les joueurs sont licenciés dans une association picarde affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table (F.F.T.T.) afin de participer aux compétitions fédérales.

La Ligue de Picardie souhaite que les joueurs restent fidèles à leur association d'origine. Un projet de mutation ne doit servir qu'un réel besoin d'évolution sportif si un club ne répond plus aux besoins de progression d'un joueur.

Les joueurs participent obligatoirement au Critérium Fédéral organisé par la F.F.T.T. Ainsi qu'à toutes les compétitions (TOP, finales, . . .) ou stages pour lesquels une instance fédérale les sélectionne.

En cas de force majeure, le calendrier des stages et des compétitions pourra être individualisé par le responsable sportif du Pôle qui évalue les besoins de récupération des athlètes.

Au début de chaque saison sportive, le responsable sportif fournira aux familles le calendrier des compétitions et stages concernant les joueurs du Pôle. De cette manière, les parents s'engagent à rendre disponible leur enfant aux dates indiquées.

Les dirigeants de leur association informeront des autres épreuves auxquelles le joueur pourrait éventuellement participer.

Le responsable sportif de la structure peut intervenir auprès des responsables de clubs et de Comités Départementaux pour élaborer un programme de compétitions favorable à la progression du joueur.

⇒ Afin de ménager des temps de repos et d'activités, le responsable sportif peut interdire ou imposer la participation à certaines épreuves.

Seul le responsable du Pôle peut autoriser ou non un BENJAMIN ou MINIME 1<sup>ère</sup> année à participer à une épreuve seniors En règle générale, afin de privilégier un travail de qualité à long terme, les joueurs du Pôle disputeront le moins d'épreuves possible.

**LES DECISIONS DU RESPONSABLE DU POLE S'IMPOSENT A TOUTE AUTRE. DANS LE CAS CONTRAIRE, LA LIGUE POURRAIT REVENIR SUR LES AIDES FINANCIERES ACCORDEES.**

#### 🔗 Article 11, LE FINANCEMENT.

Les frais de pension et de scolarité, soit 2479 euros par an pour les internes ou 1081 euros pour les demi-pensionnaires sont à la charge de la famille et dus auprès de l'établissement scolaire.

⇒ Les frais de déplacement, de voyage, d'équipement individuel . . . sont également à la charge de la famille.

⇒ La famille s'engage à verser à la Ligue de Picardie, suivant un échéancier concerté et avant le 28 février 2008, la somme de :

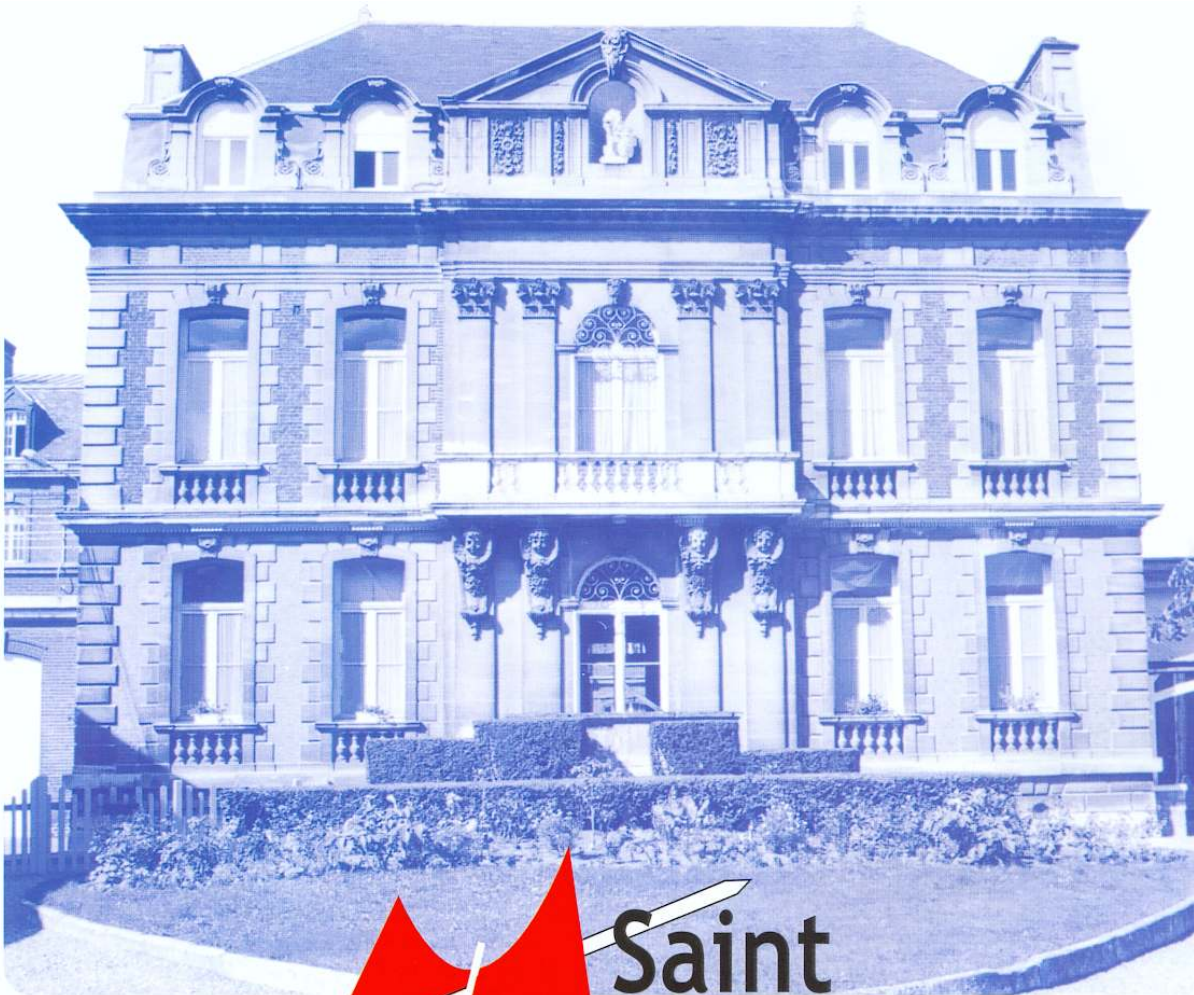
- 450 euros pour les externes et demi-pensionnaires,
- 220 euros pour les internes,

correspondant à une participation aux frais de fonctionnement. Les familles ne paieront pas de frais supplémentaires pour les stages régionaux auxquels participeront les enfants.

⇒ Les familles peuvent solliciter une participation financière des associations auprès desquelles les joueurs sont licenciés, de leur Comité départemental ainsi que de la Ligue de Picardie.



## ***LE COLLEGE SAINT-MARTIN***



68 rue Delpech 80000 Amiens  
Tél : 03 22 95 59 58 ; Fax : 03 22 95 07 62  
<http://www.saint-martin.org>  
e-mail : [administration@saint-martin.org](mailto:administration@saint-martin.org)

**LA SALLE ALBERIC LABAUME**  
**304 rue Gaultier de Rumilly 80000 Amiens.**

**Centre Régional Jeunesse et Sport, lieu  
d'entraînement.**



**LES PARTENAIRES DE LA LIGUE DE PICARDIE**

